

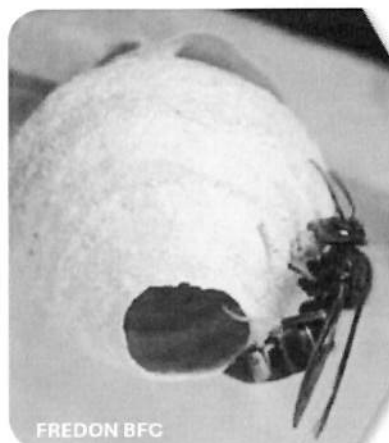
Surveillance et repérage des nids primaires de frelons asiatiques à pattes jaunes

Le cycle biologique des frelons asiatiques est annuel ; seules les femelles fondatrices de la nouvelle génération survivent à l'hiver. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités et émergent au printemps pour fonder de nouvelles colonies en construisant un nid primaire. Ces nids primaires sont souvent abrités, situés à moins de 5 mètres de hauteur et contre des bâtiments divers ou dans des buissons. Le repérage et la destruction sont facilités dans ces conditions.

REPERER UN NID PRIMAIRE :

- Nids visibles **d'avril à juillet**,
- Nids très souvent à moins de **5m du sol, dans un lieu abrité du vent** (contre des bâtiments, dans un buisson ou une ruche vide...),
- Le nid est une petite sphère en fibres de bois mâché d'aspect fragile (taille d'une clémentine) suspendue avec le trou d'entrée vers le bas,

⚠ Une fois le nid repéré, s'assurer qu'il s'agit bien de frelon asiatique !



Exemples de nids primaires de frelons à pattes jaunes

DETRUIRE UN NID PRIMAIRE :

- Faire appel à un professionnel référencé ou un référent formé qui interviendra le soir ou très tôt le matin, lorsque tous les frelons sont présents,
- Deux méthodes possibles :
 - Destruction mécanique : méthode préconisée en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public.
 - Destruction par le froid : les nids plus petits peuvent être congelés dans un sac pendant 24 heures pour éliminer les nymphes.

FAIRE REMONTER LES INFORMATIONS :

- **Signaler la présence du nid sur le site <https://lefreton.com/>** afin de faire détruire le nid et éviter ainsi la propagation de nids secondaires bien plus dangereux et coûteux à supprimer. Cela nous aide également à centraliser les déclarations en Bourgogne Franche-Comté.

En nous faisant remonter vos signalements, vous nous aidez à organiser et améliorer la lutte collective contre le frelon asiatique, merci !

Plus d'informations sur le frelon asiatique à pattes jaunes et le plan de lutte régional



Piégeage de printemps en Bourgogne Franche-Comté Fiche n°1 – Protocole de piégeage

Le piégeage des fondatrices de frelon asiatique à pattes jaunes fait partie intégrante du plan de lutte national élaboré par GDS France et FREDON, il doit donc s'accompagner de la recherche et destruction des nids ainsi que la protection des ruchers. Il a pour objectif de faire baisser la pression de prédation sur les colonies d'abeilles en limitant l'implantation de nids à proximité.

PERIODE DE PIEGEAGE :

- Pendant **8 semaines maximum** au printemps,
- A partir de 5 jours consécutifs à plus de 15°, entre le 15 février et le 15 mai, à adapter selon le secteur géographique,

⚠ **Arrêt obligatoire mi-mai, correspondant à la sortie des fondatrices de frelon européens !**

LOCALISATION ET MISE EN PLACE :

- Près des ruchers impactés l'année précédente, des zones fortement infestées, à proximité d'anciens nids, proche de ressources printanières attrayantes (fleurs et arbustes mellifères, etc...),
- Le piège doit être placé entre 0,70m et 1,50m du sol,
- Si les pièges restent vides plus d'une semaine, les déplacer à un autre endroit.

⚠ **Informez le public en plaçant une affichette près des pièges pour le sensibiliser à la lutte contre le frelon et lui faire connaître les objectifs du piégeage de printemps ! (Voir le modèle joint)**

APPÂTS RECOMMANDÉS :

- Un **mélange 1/3 sirop de grenadine, 1/3 bière, 1/3 vin blanc** est conseillé sur un support absorbant type éponge ou paille pour éviter la noyade des insectes autres,
- Après les 1ères prises, **laisser des frelons vivants pour attirer ses congénères**,

⚠ **Attention à l'évaporation, il faut renouveler régulièrement l'appât pour garder son attractivité forte, au plus, tous les 8 jours !**

CHOIX DES PIÈGES :

- **Pièges à nasse** équipés de cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie capture, les **plus efficaces et sélectifs possibles (voir la liste ci-dessous)**,

⚠ **Dans le cadre du plan de lutte frelon, les pièges bouteilles ou cloches sont interdits car peu sélectifs et dangereux pour la biodiversité. Si vous constatez que vous attrapez trop d'insectes autres par rapport au nombre de frelons asiatiques, arrêtez le piégeage !**



Piège japonais



Piège coréen à ailes



Piège nasse à grilles
Néoppl jaunes

FAIRE REMONTER LES INFORMATIONS :

- **Enregistrer les captures au moins 1 fois par semaine** (soit 8 relevés) dans le **module « Piégeages »** du site <https://lefrelon.com/> avec l'aide de la fiche terrain n°2 ci-jointe, en identifiant, triant et comptant les prises (frelons asiatiques, frelons européens, autres insectes...), voir la démarche d'enregistrement en fiche n°3,

En nous faisant remonter vos données de piégeage, vous nous aidez à organiser et améliorer la lutte collective contre le frelon asiatique, merci !



